



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Madame Patricia Mirallès
Secrétaire d'État chargée des Anciens
Combattants et de la Mémoire
Ministère des Armées
14, Rue Saint Dominique
75700 PARIS 07 SP

Albertville, le 20 juin 2024

Nos réfs : MB/TG

Madame la Secrétaire d'État,

Je suis interpellée par Monsieur Serge Amorich, Délégué national de la Fédération Nationale des Rapatriés (FNR) pour les questions de retraite, au sujet du dossier des 22 supplétifs de statut civil de droit commun de la guerre d'Algérie encore en vie et du dossier des supplétifs et rapatriés d'Indochine.

En effet, la FNR s'étonne de voir que l'indemnisation des 22 supplétifs de statut civil de droit commun, prévue dans le rapport annexé de la loi n°2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030, ne soit pas appliquée. Cette disposition ne semble pas être considérée par le Ministère malgré son adoption par le Parlement. Les associations de rapatriés demandent à ce que cette mesure soit effective rapidement et que les 22 survivants concernés bénéficient d'une indemnisation de 4 195 euros le plus tôt possible comme le prévoit le texte voté.

Par ailleurs, la loi n°2022-229 du 23 février 2022 reconnaît la responsabilité de la Nation envers les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et porte réparation des préjudices. La Commission Nationale Indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis (CNIH) a reconnu dans son rapport d'activité de 2022 que la situation vécue par les rapatriés d'Indochine était similaire à celle vécue par les Harkis et demande à ce que la loi du 23 février 2022 soit étendue aux anciens supplétifs et/ou rapatriés d'Indochine afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes réparations de l'État.



Aussi, par la présente, j'apporte mon soutien à ces deux demandes et espère que l'indemnisation des 22 supplétifs de statuts civil de droit commun de la guerre d'Algérie puisse enfin aboutir tout comme la demande de réparation pour les anciens supplétifs et/ou rapatriés d'Indochine.

Je vous remercie, Madame la Secrétaire d'État, pour l'attention particulière que vous porterez à mon courrier et vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Martine Berthet